

COMPTE RENDU DU 08 SEPTEMBRE 2015

Présents : 12 Excusés avec pouvoir donné : 2

1. Subventions :

Pour les cantines, la subvention par repas d'enfants est portée à 1.25 €.

Les crédits scolaires sont reconduits pour 55 € pour les élèves de primaire et pour 45 € pour les élèves de maternelle.

Le crédit de direction est fixé à 500 €.

Pour faire face au taux d'encadrement des enfants, une personne est recrutée en contrat d'avenir et une auxiliaire complète sur le poste d'un agent malade.

Le coût des TAP est individualisé et ne rentre pas dans le coût de la dépense scolaire.

Le règlement des TAP est approuvé. Pour les cotisations dues pour les TAP, on facilitera l'organisation en début d'année pour éviter les déplacements des parents.

Il est rappelé que la dépose et le stationnement autour des écoles doit se faire dans de bonnes conditions de sécurité et sur les zones prévues à cet effet.

Le maire remercie les élus impliqués dans les TAP pour leur investissement cet été.

2. Virement de crédits :

Des charges imprévues et très lourdes affectent le budget, l'épareuse, le moteur de l'ascenseur, les dégâts à la Chapelle de Rampôt et un poteau d'incendie à changer obligent à revoir les prévisions. On retire des crédits du programme "bâtiment mairie" pour les affecter en dépenses d'équipement.

Les travaux à la chapelle de Rampôt devraient être terminés pour le 8 décembre. L'édifice sera équipé d'un paratonnerre pour éviter les coûts aussi conséquents pour la commune et les assurances.

Pour l'emprunt de 400 000 € de financement des travaux d'investissement de 2015, quatre banques sont consultées, trois font une proposition, c'est la banque postale qui est retenue pour un prêt à taux fixe de 1.88 % sur 15 ans.

On souligne que l'annuité de 2015 est de 133 637 €, l'année prochaine elle sera de 133 776 € en raison des prêts qui s'arrête cette année malgré ce nouveau prêt de 400 000€.

3. Edition du livre "prêtres et religieux et religieuses"

Le livre sera vendu à 10 € et il devrait être disponible en fin d'année. On rappelle qu'il reste des ouvrages antérieurs qui peuvent intéresser les amateurs de la vie à Haute-Rivoire, s'adresser en mairie.

4. Reconversion des actes authentiques en actes notariés

Il a été mis fin à la mission de rédaction d'actes authentiques et les transactions seront transférées à l'office notarial pour les cessions de délaissé (Mme CATALDI) et pour les emprises de voirie de Rampôt.

5. DPU sur bien affecté à l'activité médicale :

Le cabinet médical est à vendre alors que le droit de préemption prévu au PLU ne s'exerce que dans la grande rue. Toutefois, les élus, qui se battent pour le maintien d'un médecin, avant d'abandonner le droit de préemption, réfléchissent au potentiel dont la commune dispose de façon à pouvoir offrir un cabinet si un médecin ou si un groupe de médecins, a un projet sur Haute-Rivoire. Après avoir recueilli l'avis de chacun, il est décidé de ne pas préempter sur ce bien.

6. Lancement du schéma d'assainissement et de la révision du PLU.

Le SCOT des Monts du Lyonnais se finalise et la commune, qui a un PLU trop en décalage avec les dernières lois sur l'urbanisme, est dans l'obligation de relancer les études du schéma d'assainissement et du PLU. C'est aussi l'occasion de mettre en place un Plan de sauvegarde Communal.

7. Accessibilité des espaces et des bâtiments au public

La commune finalise ses dossiers. Certains bâtiments sont aux normes, mairie, boucherie, l'école publique, la chapelle de Rampôt et le cimetière qu'il ne faut oublier ne nécessitent pas de dérogations. Par contre, la garderie et le complexe sportif sont en demande d'échéancier pour les équipements à prévoir. L'église et la MAM sont en demande de dérogation.

On rappelle que les commerçants doivent remplir leurs formulaires avant le 27 septembre 2015.

8. Action pour l'indépendance énergétique avec la SIMOLY :

On rappelle que le SIMOLY, dans le cadre de son action du défi énergétique, a inventorié les bâtiments susceptibles d'être rentables avec des panneaux photovoltaïques.

Il en ressort que le complexe sportif est le plus approprié. Une convention de mise à disposition de toiture est signée pour cet aménagement.

Le conseil décide de voter à main levée, la décision est approuvée par 8 voix pour, 3 abstentions et 3 contres.

9. Chemin de Marangoutte et intervention :

Les travaux vont être lancés pour un enrochement en soubassement du chemin de Marangoutte. La loi sur l'eau l'autorise mais il faudra faire appel aux brigades de rivière pour leur compétence spécifique au maintien des lits de rivière et cours d'eau.

Il serait possible de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau.

10. Emprises sur les voies publiques communales :

En milieu urbain, les nouvelles installations géothermiques nécessitent une implantation en façade d'aérothermes ou autres nécessaires aux installations de chauffage. Normalement les PLU doivent avoir intégrés cette donne.

En l'absence de la mesure au PLU, la commune décide de fixer une règle applicable aux rues communales (pas départementales).

- L'emprise de voirie en surplomb des aérothermes ou installations équivalentes sont permises si elles sont implantées en façades des bâtiments donnant sur une rue communale, à l'exclusion de la Grande Rue, et à condition de positionner les caissons à plus de 4 m de hauteur.
- Au cas par cas, le pétitionnaire doit faire une demande de convention en mairie, respecter la législation sur la nuisance par le bruit (moins de 53 décibels) et veiller à ne pas nuire au voisinage.
- On rappelle que les emprises de voirie au sol sont permises pour rendre tous les commerces accessibles.

11. Itinéraires thématiques :

La Fédération Française de randonnée, section de la Loire, instaure un sentier appelé "chemin de Montaigne".

Ce philosophe et écrivain serait passé par Hauteville et la Rochetière, les chemins ruraux devront être maintenus ouverts pour ce nouvel itinéraire.

12. Zone artisanale :

La partie supérieure de la zone qui est dévolue aux artisans doit être renommée. Le nom de "zone artisanale Les Sapins" est retenu.

13. Evolution de la commission des appels d'offre :

Suite à une démission, la commission d'appel d'offre est composée ainsi

Titulaires :	Suppléants :
Fabrice FOURNAND	Gilles CHAVEROT
Gérard DENIS	Pascale GERIN
Daniel MILAN	Marc GAYET

Au syndicat des Eaux Daniel MILAN rentre en suppléance.

14. Lectures des courriers :

- La lettre de demande de soutien aux agriculteurs est lue et les élus s'engagent à sa signature pour faire acter les mesures qu'ils demandent.
- On souligne que la FNSEA lance une action pour la gestion des cours d'eau et de repérage cartographique et les agriculteurs locaux seront impliqués à cette démarche. Une réunion aura lieu le 28 septembre 2015 à 20 h 30.
- Les communes, touchées par la baisse des dotations, sont sollicitées pour une action de protestation qui aura lieu le 19 septembre. Les élus cautionnent cette démarche pour le maintien de la qualité de vie en milieu rural.
- Une demande d'un pizzaiolo de s'implanter le samedi soir sur Haute-Rivoire est lue. Le conseil, qui constate l'absence répétée de celui qui est autorisé, décide d'autoriser ce nouveau demandeur à partir de mi-septembre. Par contre, le tarif est porté à 20 € mensuel.
- Invitation à diverses cérémonies ou manifestations : SOUZY et ST MARTIN LESTRA pour inauguration de leur Centre Bourg et MEYS pour son local de chasse.
- A la Chêneraie, la municipalité s'associe à la célébration des anniversaires de deux centenaires de Haute-Rivoire, Mesdames GUILLARME et BADOIL.
- A Haute-Rivoire, ce vendredi 11 septembre, une petite réception autour du verre de l'amitié réunira les riverains et les acteurs de la remise en état de la place du Cinéma.
- La Sainte Barbe aura lieu le 22 novembre à 17 h à la salle Pierre Delage.
- Les travaux sur le chemin de la Protière obligent à prévoir une déviation pour les riverains.

- Pour la route de Meys, l'enfouissement des réseaux secs est programmé, ceux de voirie suivront.
- Sur la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, le linéaire de voies intercommunales retenu pour Haute-Rivoire est augmenté de 20 %.
- Au gros caillou, les travaux sur le bassin ont été faits et pour finaliser l'acte notarié, il est fait mainlevée des autres réserves émises. La rue aura son panneau "allée du Pré fleuri".
- Commission "village propre", pour l'action d'embellissement propreté, les personnes intéressées peuvent venir rejoindre le groupe le 26 septembre à 8 h 30 sur la place du foirail.
- Le cimetière sera très bien mis en valeur par les travaux qui se déroulent bien. Le budget est bien respecté pour le moment.
- Pour mieux mettre en valeur les oriflammes des tombes des soldats "morts pour la France" la FNACA participera pour 200 € et la commune versera 300 € de subvention pour la peinture des oriflammes. Il est envisagé de faire la cérémonie du 11 novembre dans les lieux du cimetière auprès du carré des "Morts pour la France".
- Le jury des fleurs est passé dans le village le mardi 8 septembre.

La séance est levée à minuit.

Le secrétaire de séance : Gérard DENIS

Le Maire :
Nicolas MURE